

Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 7 juillet 2024

- - -

Le 7 juillet 2024 à 17h45, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 2 juillet 2024 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants : Mme Mélanie FAGES Jean-Marc LACROIX,

Pouvoirs : -2

Nombre de conseillers en exercice : 10 **Nombre de conseillers présents : 8** **Votants : 10**
Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Jacques Foucher est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

-

Michel VÉDRUNE

Le procès-verbal du conseil municipal du 20 Juin 2024 a été transmis aux conseillers pour corrections (annexe 1)

✓ **Le PV est approuvé par 9 voix pour 0 abstention 1 voix contre**

2. AUBERGE – Demande de subvention, Plan de financement FOND VERT- Michel VEDRUNE

En vue de sécuriser l'opération réhabilitation auberge un plan de financement pour une demande de subvention « fond vert » à hauteur de 319583 € a été établi. (Annexes 2.1 et 2.2)

✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 9 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre**

La séance s'est terminée à 18 h30.

Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le 25 juillet à 20h,30 à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 8 juillet 2024

La secrétaire de séance :
Jacques Foucher

Le Maire :
Michel VÉDRUNE